

## Bilan de la Grande Guerre

*“C'quelle en a bu du beau sang cette terre,  
Sang d'ouvriers et sang de paysans,  
Car les bandits qui sont causes des guerres  
N'en meurent jamais, on n'tue qu'les innocents...”*

On aura reconnu un couplet de La Butte Rouge, l'une des plus célèbres chansons de la Grande Guerre avec celle de Craonne. On ose espérer que l'auteur, le très parisien Montéhus, n'a pas cité le sang des paysans, après celui des ouvriers, juste pour la rime avec innocents...

Car il faut le dire maintenant, s'il y eut une parité sociale bafouée, c'est bien à propos du sang versé au cours de cette effroyable boucherie. En effet, les ruraux, réputés meilleurs marcheurs et peut-être aussi secrètement présumés plus dociles, ont été majoritairement versés dans l'infanterie où le risque d'être tué était quatre fois plus important que dans les autres corps.

Le bilan par région le confirme, ce sont les zones de petite paysannerie qui ont payé le plus lourd tribut : Limousin, Bretagne, Basse Normandie, Berry. Il faut toutefois noter que les départements du nord et de l'est, occupés par l'ennemi, n'ont plus été mobilisés dès 1915, et que les régiments méridionaux, jugés à tort ou à raison peu fiables, ont été plus ou moins écartés de la première ligne, ce qui obéit à une stricte logique d'efficacité, mais témoigne d'un sens paradoxal de la justice.

Pour fixer les idées, il faut citer quelques chiffres.

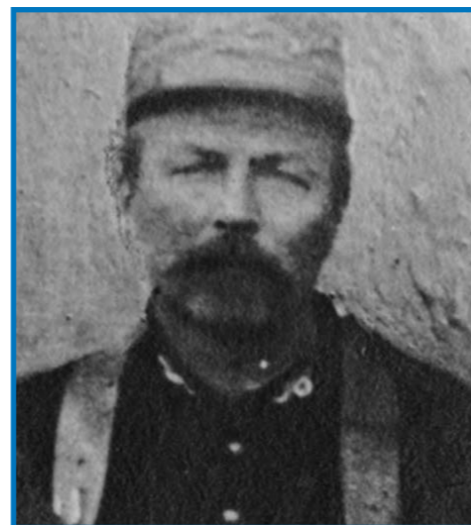
D'abord au plan national : 1.400.000 morts pour 41.000.000 habitants au dernier recensement, soit 3,40 % de la population totale.

Maintenant, pour notre région :

Commune de Gien seule : 310 morts pour 8.300 habitants, soit 3,73 %.

Mais, pour les 11 autres communes rurales du canton de Gien : 483 morts pour 9.150 habitants, soit 5,28 % d'une population dont, ne l'oublions pas, la majorité des actifs de sexe masculin étaient à l'époque des Agriculteurs. C'est supérieur de plus de 50 % à la moyenne nationale !

Pour mémoire, on retiendra que Saint-Gondon, avec 4,30 %, se situe dans la moyenne basse du canton, même si les chiffres d'une seule petite commune ne sont guère significatifs. Mais c'est l'occasion de rendre hommage à Jules Guillot, le maire de l'époque, qui 39 fois en quatre ans, a dû accomplir la cruelle mission d'informer les familles de la disparition de leur fils.



*La photo est celle de Henri Coutellier, Gondulfien mort le 4 octobre 1916 dans le torpillage du Gallia par un sous-marin allemand, au large de la Sardaigne. Ce navire transport de troupes se rendait au port grec de Salonique, dans le cadre de l'intervention alliée dans les Balkans.*

Jacques Suplisson  
Association Saint-Gondon Patrimoine Historique



**Dates ALSH**  
Pour les vacances d'été,  
le Centre de Loisirs ouvrira  
ses portes sur 2 périodes  
Du 6 au 31 juillet  
Du 24 au 28 août

### Infos paroissiale

Nous vous signalons que l'église est ouverte tous les jours de Pâques à la Toussaint.

Cette ouverture permet de favoriser la connaissance de notre patrimoine pour les habitants et les randonneurs, notamment ceux de la Loire en vélo.



La kermesse des  
Ecole aura lieu le  
19 juin à Saint-Gondon

Bulletin n° 28  
Juin 2015

Mairie de Saint-Gondon  
10, route de Gien  
45500 SAINT-GONDON

Tél. : 02 38 36 90 76 - Fax : 02 38 36 26 03  
e-mail : mairie-st.gondon@wanadoo.fr  
Site internet : <http://saintgondon.free.fr/>  
[www.echogondulfien.canalblog.com](http://www.echogondulfien.canalblog.com)

SECRÉTARIAT ASSURÉ PAR  
MARJORIE FOIRY ET FRÉDÉRIQUE PELÉ



# INFOS

## Edito du Maire

Dans l'éditorial du bulletin N° 24, en novembre 2013, j'évoquais les conséquences de la baisse des subventions et dotations d'état. Malheureusement, ces prédictions sont devenues réalité, et les « sanctions » sont pires que ce que nous avons imaginé.

Depuis 2010 nous ne récupérons plus la TVA sur les travaux de voiries, depuis 2013 nous ne bénéficions plus de la taxe communale sur la consommation d'électricité qui nous rapportait 26.000€/an. Enfin le coup de grâce : à partir de 2014, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui déjà n'avait pas évolué depuis 10 ans, a été diminuée, ceci pour contribuer au « redressement de la France ». Cette dotation qui est notre deuxième ressource, derrière les contributions directes va diminuer de 50% entre 2014 et 2017. C'est une perte de 65.000€/an. Et, pour couronner le tout, nos technocrates ont mis en place depuis 2012 un fond de péréquation qui permet de prélever sur les communes riches au profit des communes pauvres. Saint-Gondon est considéré comme une commune riche !

Au total ces dispositions nous amputent nos recettes d'environ 120.000€ par an.

Vous avez entendu, dans les médias des journalistes et des politiques qui expliquent qu'il suffit de baisser les dépenses de fonctionnement pour compenser cette perte de recette. C'est peut-être vrai dans certaines communes qui ont notamment fait des recrutements excessifs. Ce n'est pas vrai pour Saint-Gondon, car nous sommes au « ras des pâquerettes » en ce qui concerne les effectifs (la masse salariale est constante depuis plus de 15 ans) ; les dépenses d'énergies (chauffage, éclairage public), sont contenues, les indemnités des élus sont bien en dessous du maximum autorisé.

Contrairement à l'Etat, notre budget de fonctionnement ne peut pas être déficitaire. Il doit même être en excédent pour permettre un autofinancement des investissements. D'autant plus que dans les bonnes années, il était possible d'obtenir des subventions jusqu'à 70% du coût des projets d'investissements.

Depuis 2001, cet excédent était en moyenne de 150.000€/an. En 2014, il n'était que de 35.000€. Si nous ne prenons pas des mesures dès cette année, notre budget de fonctionnement sera en déficit dès 2016.

Heureusement, grâce à une gestion raisonnée, nous abordons l'année 2015 avec un excédent antérieur de 380.846€ pour le budget commune. Cet excédent, ce sont nos économies, qu'il faut réserver aux investissements, ou pour d'éventuels aléas. Alors que faut-il faire ?

Tout d'abord limiter les investissements à l'indispensable (ils seront consacrés, pour les deux ou trois années qui viennent, aux bâtiments scolaires et périscolaires).

Réduire les dépenses de fonctionnement ; ce ne sera pas facile car les salaires et les charges scolaires, qui constituent 56% des dépenses, sont incompressibles. Il va donc falloir gratter un peu partout (les petits ruisseaux font les grandes rivières).

Ce plan de réduction de dépenses, n'est malheureusement pas suffisant, et nous avons été contraints de voter le budget 2015 avec une hausse des taxes locales de 9,5%.

Jean-Pierre Pougny, Maire de Saint-Gondon

**Théâtre de rue avec la Cie en VRAC**

**Spectacle gratuit**

**Samedi 13 juin à 21h sur la Place de la Liberté**



On ne sait pas trop d'où ils viennent ni où ils vont. Eux-mêmes ne le savent pas vraiment et ils ne s'attendaient certainement pas à se retrouver là. Alors spontanément leur cabaret fait de « bric et de broc » naît. Leur amour pour le public nous entraîne dans un déluge de numéros tous plus loufoques les uns que les autres, et l'on plonge dans leur univers excentrique et décalé. Magie, chansons, chorégraphies, cascades et bien d'autres surprises vous attendent tout au long de ce show burlesque et poétique.

## CALENDRIER DES FÊTES DE JUIN A DÉCEMBRE 2015

13 Juin Spectacle de rue  
Amicale de Saint-Gondon

18 Juillet Fête champêtre  
Comité des Fêtes

20 Sept. Journée du Patrimoine  
Saint-Gondon Patrimoine Historique

1<sup>er</sup> Oct. Atelier Fleurs  
Club de l'Amitié

4 Oct. Brocante d'Automne  
Amicale de Saint-Gondon

10 Oct. Concours de belote  
Comité des Fêtes

18 Oct. Exposition Généalogie  
Loiret Généalogique

31 Oct./1<sup>er</sup> Nov. Exposition Atelier 2000

7-15 Novembre Exposition Couleurs &  
Formes Amicale de St-Gondon

15 Novembre Puces de la couturière  
Amicale de Saint-Gondon

17 Novembre Concours de belote  
Club de l'Amitié

28 Novembre Tartiflette Pompiers

5 Décembre Loto téléthon Comité des Fêtes

17 Décembre Atelier Fleurs Club de l'Amitié

18 Décembre Spectacle enfants  
Amicale de Saint-Gondon

## AG de l'Amicale des Anciens Pompiers de Paris du Loiret

Le dimanche 15 mars dernier les représentants de l'Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers de Paris, section du Loiret, a tenu son Assemblée Générale à Saint-Gondon. Monsieur Francis GRAIN résidant Gondulfien, lui-même ancien sapeur pompier de Paris et membre actif de cette association, a réussi à convaincre ses collègues pour que cette journée puisse se réaliser sur notre territoire. Ce fût effectivement une belle journée qui a débuté au tout nouveau centre de secours de Saint-Gondon/Saint-Florent en présence notamment d'un représentant de la Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers de France.

Dans son discours, le Maire, Jean-Pierre Pougny s'est félicité que cette Assemblée Générale se soit déroulée sur sa commune dans le nouveau centre de secours. La cérémonie protocolaire et les liens d'amitié affichés à l'occasion devaient être une fierté pour l'ensemble des pompiers, anciens et actifs. Il a également précisé qu'il espérait que ces nouveaux locaux incitent des vocations.

Après l'Assemblée Générale le rendez-vous a été donné dans la cour pour une remise de médailles de la fédération pour services rendus à la brigade. La cérémonie s'est poursuivie par un défilé dans le village en musique avec un arrêt au Monument aux Morts pour un dépôt de gerbe suivi d'un vin d'honneur à la salle du P'tit Clou. Pour clôturer cette belle journée les membres se sont retrouvés autour de la sainte table pour partager un bon repas en se rappelant les souvenirs.



## Réunion publique



La nouvelle formule de réunion d'information s'est tenue à la salle du P'tit Clou le 3 avril. Plus de 70 personnes ont répondu à l'invitation de la Mairie. Une présentation synthétique des sujets tels que : orientations budgétaires, fonctionnement de la collectivité et de l'intercommunalité, enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a été l'occasion d'échanges intéressants. Un moment avait été réservé pour les questions diverses et variées de l'assistance. La soirée s'est clôturée autour du verre de l'amitié où les discussions se sont prolongées avec les élus.

## Goûter des Anciens

C'est autour d'un premier goûter que 50 personnes ont répondu présent pour partager un après-midi convivial à la salle du P'tit Clou en présence du Maire Jean-Pierre Pougny. Les membres du CCAS à l'initiative de cette nouvelle formule proposée aux personnes de 75 ans et plus, ont assuré le service des convives qui après avoir dégusté crêpes et far breton à volonté, dans une ambiance d'une animation musicale, son repartis avec un ballotin de chocolats faits maison de la boulangerie Jean-Luc AUPART.



## Projets d'investissements

Le projet majeur concernera la cantine et les sanitaires de l'école primaire. (Sans oublier la réfection de l'allée de l'école maternelle). Ces projets menés conjointement bénéficieront d'une aide de l'état de 25% (seulement, mais cela aurait pu être pire). Nous cherchons à obtenir des aides complémentaires de la part de nos parlementaires.

La rénovation de la cantine, essentiellement de la cuisine qui n'occupe que 20m<sup>2</sup> sur les 180m<sup>2</sup> du bâtiment est devenue nécessaire. L'aménagement actuel date des années 1980 et ne répond plus aux normes en vigueur.

La situation des sanitaires du primaire est pire car le local actuel, aménagé en 1977 dans un ancien appentis, est carrément vétuste. Ce local sera détruit et remplacé par un nouveau bâtiment conforme aux normes, notamment d'accessibilité.

Le nouveau gérant du Bistrot souhaite compléter son activité en créant un restaurant. Son projet a été récemment validé par la Chambre de Commerce. La cuisine sera installée dans l'ancienne réserve, et les sanitaires seront mis aux normes d'accessibilité. La commune qui est propriétaire du bâtiment, prend en charge les travaux de gros œuvre, l'équipement (gazinière, frigo, etc..) étant à la charge du gérant, M. Labbe.

### Abris bus

Pour des raisons de sécurité et du nombre important de collégiens fréquentant l'abris bus de la route de Saint-Florent va être remplacé et déplacé dans le domaine du PARC. Celui-ci va être mis en place route de Gien, face au chemin « Crève-Cœur ». Ces 2 nouveaux abris seront opérationnels pour la rentrée de septembre 2015.

Des dossiers de demande de subventions ont été déposés à la Région et au Département.

Enfin le conseil a décidé d'installer des toilettes publiques au rez de chaussée du château d'eau qui n'est plus utilisé depuis la mise en route de la nouvelle station de pompage.



## Rappel des bonnes pratiques

Il est de temps en temps utile de rappeler à chacun qu'il existe un cadre réglementaire concernant les nuisances sonores. Un arrêté municipal en date du **28 septembre 2007** contient **5 articles** réglementant ce sujet et peut être consulté en Mairie.

Il est ici fait référence à l'**article 2** qui est souvent la cause de réclamations auprès des élus, concernant essentiellement les travaux de jardinage. Voici ce que dit cet article :

*Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon et à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques... ne peuvent être effectués que :*

- les jours ouvrables de 8h à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

## Les transferts de compétences

Tout d'abord, il faut rappeler que la loi impose certains transferts de compétences. D'autre part il y a une incitation financière avec la promesse de l'état de préserver la Dotation Globale de Fonctionnement de la com.com (communauté de communes) en cas de transfert.

Le transfert a deux conséquences : d'une part, la commune perd toute autorité sur la compétence transférée, et d'autre part le transfert n'est pas gratuit car si la commune n'a plus en charge les dépenses relatives à la compétence transférée, elle devra verser chaque année une compensation égale à cette charge.

Deux compétences transférées, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2015, concernent notre commune : la voirie et le Centre de Loisirs.

En ce qui concerne la voirie, pas de changement pour les routes départementales, la chaussée reste à la charge du département, les trottoirs étant eux à la charge de la commune.

Les chemins ruraux (CR) restent intégralement à la charge de la commune. Toutes les autres voiries classées « voiries communales » seront transférées à la com.com. Ce sont la route de Coullons, déjà interco depuis 2002, et toutes les voiries urbaines revêtues, soit un total de 15km. La com.com aura la charge de l'emprise totale de la voirie : chaussée, bordures, trottoirs, signalisation, balayage, désherbage, etc... Cependant dans un souci d'efficacité, ce sont toujours les agents communaux qui se chargeront des interventions de proximité (déneigement, boucher un trou dangereux, réparation de panneaux de signalisation, etc...).

Les Centres de Loisirs deviennent également intercommunaux à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Sont inclus l'animation des petites vacances, et des vacances d'été. Les animations du mercredi après-midi restent communales. Les animatrices restent les mêmes (Stéphanie et Christelle), les horaires sensiblement les mêmes (7h30 - 18h00), les tarifs seront de 16€/jour uniques pour toutes les communes. Les inscriptions se feront à la Mairie, comme auparavant. Les animations qui seront sensiblement les mêmes pour l'ensemble de la Communauté de Communes devraient, par conséquent être de meilleure qualité.

En conclusion, même si la Commune n'a plus autorité sur les domaines transférés, nous restons votre interlocuteur privilégié.

## Bibliothèque

Le samedi 28 mars les membres de la bibliothèque ont organisé une exposition sur l'arbre à la Grange du Prieuré avec à la clôture un spectacle bien mené par les conteurs et musiciens de la compagnie Trad'Amuse. **L'équipe de bénévoles va proposer une nouvelle exposition dans le 2<sup>e</sup> semestre 2015.** L'appel aux bénévoles est toujours ouvert pour apporter de l'aide dans les permanences et amener de nouvelles idées afin de maintenir le lien entre la population, les écoles et ce lieu de culture. Ouverte le mercredi après-midi de 14h à 17h, des réflexions sont en cours pour augmenter sa fréquentation et proposer de nouvelles activités.

*Quelque soient vos disponibilités, vos centres d'intérêts ; un peu, beaucoup, passionnément... peu importe ! Nous sommes à l'écoute de toute initiative. Si vous vous sentez concerné, adressez-vous à la Mairie qui fera suivre.*



## Saint-Gondon se visite

Samedi 25 avril, un groupe de 16 personnes de la région de Beaune-la-Rolande est venu, dans la matinée, visiter le village, avant d'aller déjeuner à la ferme des autruches.

La pluie, qui s'était malencontreusement invitée n'a toutefois pas altéré la bonne humeur des participants.



## Plan de réduction des dépenses

Un plan de réduction des dépenses de fonctionnement (sur la période 2015 à 2017) accompagne le vote du budget 2015.

Les transferts de compétences sur la communauté de commune, ne génèrent ni dépense, ni recette supplémentaires. Une exception toutefois avec la salle de sport Joël Tassez, dont les coûts de fonctionnement vont être pris en charge par la com.com sans compensation de la part de la commune ; le gain annuel sera de l'ordre de 10.000€.

Nous allons utiliser au maximum les groupements d'achats qui se mettent en place au niveau intercommunal, départemental, voire régional. Les gains peuvent être de l'ordre de 20%.

Le contrat d'assurance bâtiments et véhicules sera renégocié. Le contrat de location des décorations de Noël qui se termine en 2015 ne sera pas reconduit. Plus de décoration, ou un strict minimum. Le budget du feu d'artifice qui est intégralement à la charge de la commune est remis en cause.

Les indemnités des élus seront diminuées de 10% à partir de 2016.

Enfin, le départ en retraite de plusieurs agents en 2017, permettra, même s'ils sont remplacés de faire des gains sur la masse salariale.